

Sans-Papiers à l'offensive

Occupation de la Direction Générale du Travail, au quai de Javel à Paris, du 29 au 31 mars

Mardi 29 mars, nous avons envahi le bâtiment central de l'administration du Ministère du Travail. Avec deux autres collectifs de Sans-Papiers,

Droits Devant!! et la CSP 93.

nous avons été jusqu'à 400 personnes dans cette tour de dix-huit étages. Nous étions soutenus par l'intersyndicale CGT-SUD-FSU du Ministère.

Comme lors de l'occupation précédente au quai de Jemappes, le 27 janvier, nous portions revendications:

1/ La régularisation sur simple preuve d'une relation de travail, sans condition de durée de séjour.

2/ Le pouvoir de régularisation pour les inspecteurs du travail, sur simple constat de la relation de travail

3/ L'abrogation de la taxe OFII de 900 € en cas de délivrance d'un titre « salarié ». Taxe théoriquement payée par l'employeur, mais systématiquement récupérée par lui sur le salaire du travailleur.



Dans le réfectoire du bâtiment occupé

Main d'œuvre, surexploitée et rackettée

Nous avons occupé aussi parce nous en avons marre. Marre d'enrichir des patrons-voyous surexploitent. Marre d'enrichir l'État qui encaisse nos impôts et qui nous rackette en multipliant les taxes. Marre de raser les murs du foyer au boulot et du boulot au fover. Marre de craindre les contrôles, de risquer le centre de rétention pendant 45 jours et de perdre notre travail à cette occasion.

Main d'œuvre enchaînée aux patrons

Nous en avons marre aussi, pour la régularisation, de devoir fournir une promesse d'embauche (sur cerfa administratif) alors que nous travaillons déjà. La plupart d'entre nous ne peuvent pas. Mais ceux qui y

Et la loi El Khomri?

Notre occupation au quai Javel s'inscrit dans la grande bataille contre la dégradation des conditions de travail de tous. C'est pourquoi, après avoir été évacués violemment par les gardes mobiles, le matin du 31, nous sommes allés manifester contre la loi Travail.

Il faut préciser que celle-ci a été élaborée dans le bâtiment que nous avons occupé.

Les mesures qu'elle contient ont une logique que nous connaissons : dégrader les conditions de salaires et d'emploi et soumettre la main d'œuvre au bon vouloir du patron.

Le tête-à-tête contractuel avec l'employeur deviendra plus important que les protections collectives, voire que la loi.

Nous vivons déjà tout cela.

plusieurs années et ce dernier se servira des règles de renouvellement du titre pour nous imposer les pires conditions et les répandre ensuite sur les autres salariés.

Certains disent, avec la loi Travail que c'est le retour au XIXe siècle. Avec le titre « salarié » créé en 2006 par la loi CESEDA, c'est le retour au Moyen-Âge. Les patrons seront désormais les nouveaux seigneurs avec des travailleurs (nous) qui n'auront pas la liberté de les quitter.

Des chaînes pour tous, dans l'avenir?

Ne croyez pas que ce sera toujours limité aux travailleurs sans titre. La Grande-Bretagne a inventé le contrat « zéro heure » qui enchaîne tout autant. Le chômeur n'a même plus la liberté d'aller voir un autre employeur. Ce type de contrat risque bien de franchir la Manche un de ces jours si nous laissons faire.

NON AU SERVAGE SALARIE!

Travailleurs sans-papiers isolés dans nos chantiers, dans le marché de Rungis, dans les arrières-salles des restaurants, dans le nettoyage, redressons-nous, **SORTONS DE L'OMBRE!**

Travailleurs précaires de tous les statuts et sans statut, **MOBILISONS-NOUS!**

Travailleurs de toutes les industries, de tous les services, parviendront se retrouveront enchaînés au patron qui français et immigrés, avec ou sans papiers, UNISSONSl'aura signée. Il ne sera plus possible de s'en séparer pour NOUS pour l'égalité des droits et pour reprendre ce qu'on nous a volé!

RASSEMBLEMENT VENDREDI 15 AVRIL 2016

17h00 devant les grilles de la préfecture de Créteil Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry 94 (UNSP)